

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 24 aout 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre aout à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Mmes ROUSSEAU Noémie, LOMBARD Emilie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean, VERITA Jean Luc
Absent excusé : Mrs CERVEAU Gilles.
Absente : Mme PRIGNOT Michèle
Secrétaire de séance nommée : Melle ROUSSEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 20 juin 2016, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Délibération pour le choix du coordinateur SPS pour les travaux de l'église :

Après avoir reçu deux propositions, le conseil municipal après en avoir délibéré retient la prestation de Mr Leriche pour la mission de coordinateur SPS et charge Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce contrat.

La démolition de la ruine de Panfol est en cours, comme prévu par Mr CLEROT, l'accord mentionné dans l'échange de courrier devra être respecté : terrain débarrassé de tous les gravats

Délibération pour le choix de l'entreprise pour la création de la réserve incendie de Panfol :

Après étude des devis reçus pour le terrassement et la fourniture de la réserve de 120 m³, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Ludovic Rondot pour le terrassement et la fourniture et pose de la réserve de 120 m³, le montant de ces travaux s'élève à : 15 357.76 € ht. Le conseil municipal accepte ce devis

Délibération pour le bornage des parcelles de la commune sur le site de Panfol où sera créée la réserve incendie :

Le devis du cabinet Monnerais s'élève à un montant de 840 € ht, avec implantation des bornes soit 9 € ht par borne ; le conseil municipal après en avoir délibéré accepte devis.

Délibération pour la participation de la commune à la garantie maintien de salaire des agents :

Après réception de l'avis de comité technique paritaire, le conseil municipal après avoir délibéré accepte cette participation à compter du 1^{er} septembre 2016.

Délibération pour attribution de subventions :

En février 2016, le conseil municipal avait délibéré pour attribuer une subvention de 120 € à l'Association le Pas pour le Chemin des Peintres , suite à mail reçu de cette l'Association et vu que l'exposition de la commune n' a pas pu se dérouler dans des conditions satisfaisantes , celle-ci nous propose de reporter notre participation.

Mme le Maire propose de verser quand même 60 € à l'Association le Pas et 60 € à l'Arthonnaysienne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette proposition.

Divers :

Des travaux de voirie à différents endroits seront réalisés dès que possible après avoir étudié les devis reçus.

- Curage du fossé vers l'étang avec évacuation
- Chemin de la cabane de chasse – curage du fossé et remplacement de la buse cassée

Quant aux travaux de réfection des trottoirs, un nouveau courrier sera expédié aux administrés concernés afin qu'ils raccordent leurs eaux pluviales au regard en place.

Séance levée à 22 heures 00

Le Maire

J Rousseau